

\*La Société civile des auteurs multimedia rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone 01 56 69 58 58 Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

# Scam\*

Communiqué

Paris, le 10 mars 2006

## **Nouvelles menaces sur le droit d'auteur à l'assemblée nationale.**

**La Scam, souhaitant que le projet de loi sur les droits d'auteur aboutisse sereinement dans les meilleurs délais, ne se prononce pas sur les atermoiements d'une procédure parlementaire pour le moins surprenante. La Scam déplore cependant que la création soit l'occasion de débats politiciens.**

Si l'on s'en tient au fond du projet de loi en examen à l'assemblée nationale, la Scam se réjouit que la suppression de la licence globale soit enfin et à nouveau confirmée. En revanche, la Scam regrette le vote de l'amendement relatif à l'exception pour les bibliothèques et les services d'archives.

Par ailleurs, le maintien de l'amendement autorisant les entreprises de presse, les entreprises audiovisuelles ou en ligne, à reproduire, partiellement ou intégralement, une œuvre d'art graphique, plastique ou architecturale lorsqu'il s'agit de rendre compte d'événements d'actualité, constitue une grave menace pour les droits des auteurs concernés. La presse ne traite que l'actualité, donc, toutes les illustrations deviendront gratuites ! A de nombreuses occasions, la Scam a dénoncé ce projet dont le ministère de la Culture lui avait assuré qu'il ne serait pas présenté. **La Scam demande donc solennellement au gouvernement de retirer cet amendement assassin.**

Les auteurs s'inquiètent de la multiplication des amendements tendant à multiplier les exceptions à leurs droits, et particulièrement des menaces qui pèsent sur leur rémunération pour copie privée. **La Scam répète qu'elle est favorable au projet de loi mais elle déplore tous les amendements visant à introduire de nouvelles exceptions aux droits des auteurs.**

**Information > Stéphane Joseph : 01 56 69 58 88**